



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Bureau de la Commission des Arbitres par mailing

du Lundi 18 Novembre 2025
à Chauny

Président : Mr Philippe MORICE

Présents : MM, Jean-Claude COLLET, Jean Pierre HENOUX, Olivier QUINA, Frédéric LADOIRE.

Excusé : Mr Olivier CAMBRAYE,

Dossier J.P, Arbitre officiel, pour non-transcription de sanctions disciplinaires sur la FMI.

L'Arbitre reconnaît par mail en date du 18 Novembre 2025 avoir mis deux avertissements dans la rencontre sur laquelle il était dûment désigné le dimanche 17 Novembre 2025. Et de ne pas avoir noté ces sanctions disciplinaires sur la FMI de sa propre initiative.

Le bureau juge d'après les pièces versées au dossier.

➤ Le bureau de CDA décide à l'encontre de l'Arbitre, Mr J. P., pour le non-respect des obligations administratives, et de faiblesse manifeste dans l'exercice de ses responsabilités autour du match découlant de la fonction, la non-désignation pour une période de 2 mois, conformément au règlement intérieur de la CDA, à compter de la publication du présent PV sur le site officiel du District Aisne de Football.

🚩 La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales du District de l'Aisne :
mail secretariat@aisne.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président de la CDA
Philippe MORICE